TITRE PROFESSIONNEL III

CPN63 - code NSF : 230

Conducteur de travaux BTP

Titre professionnel Bac + 2 avec 120 crédits ECTS

<u>Arrêté du 10 août 2012</u> : publié au JO du 22 août 2012 titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP). Habilitation pour 5 ans.

REGION REVIOUS DE CNAM

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe • ZAC 2000 • BP 274 • 97827 • Le Port Cedex tél. 0262 42 28 37 • fax 0262 55 68 27 • info@cnam.re • www.cnam.re

Document d'information à caractère non contractuel sous réserve de modifications à venir - mise à jour le 24/06/2014.



Former des conducteurs de travaux ayant une maîtrise des fondamentaux de la construction et des techniques de préparation, d'organisation et de gestion de chantier.

Objectifs

- Étre acteur dans son organisation en tant que personnel d'encadrement de chantier ;
- Communiquer et échanger avec les différents acteurs (Maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, bureaux d'études, bureau de contrôles, coordinateur SPS, ...);
- Collaborer avec les différents services de l'entreprise (études, méthodes, commercial, ressources humaines, affaires juridiques, achats, parc matériel, service après vente, ...)

Maîtriser la technologie des structures

- Calculer les réactions d'appuis, les sollicitations, les contraintes, les déformations et les déplacements dans les structures courantes du BTP: poteaux, poutres, poutres continues, portiques treillis
- Dessiner et dimensionner aux Eurocodes les structures courantes en béton armé: tirants, poteaux, fondations superficielles, poutres, murs de soutènement.
- Concevoir, dessiner, dimensionner, vérifier une ossature élémentaire de bâtiment en acier ou en bois, un plan d'exécution.
- Lire et interpréter un rapport de sol, dessiner, dimensionner et vérifier les fondations.

Maîtriser la construction tout corps d'état et la maîtrise des ambiances

- Concevoir et dimensionner les cas élémentaires de maîtrise des ambiances du bâtiment : éclairage artificiel et naturel, isolation thermique et bilan thermique simplifié, correction et isolation acoustique.
- Maîtriser les caractéristiques principales des matériaux de construction
- Prescrire les matériaux et les solutions technologiques associées selon les règles de l'art.
 Concevoir, organiser et contrôler la mise en œuvre des matériaux et équipements.
- the considerable and a second considerable and the second

Lire un plan de construction, dialoguer avec le bureau d'étude

- Lire un plan.
- Maîtriser les fonctions essentielles des logiciels de DAO pour une utilisation optimisée et appliquée au bâtiment.
- Produire des plans d'étages et des coupes avec cotations.

Maîtriser les techniques de mise en œuvre et contrôler les ouvrages

- Mettre en station et prendre la mesure avec un niveau de chantier et un théodolite.
- Maîtriser les techniques élémentaires d'implantation et de lever des ouvrages.

 Pédicon un pivollement direct, un profil en leurs et en travers.
- Réaliser un nivellement direct, un profil en long et en travers.
 Maîtriser les règles de mise en œuvre du matériel de gros œuvre.
- Contrôler les caractéristiques des matériaux livrés sur chantier.

Organiser la production

Préparation du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé.

bac+2

bac+3

bac+4

bac+5

- Dimensionner les moyens humain et matériel.
- Ordonnancer les tâches.
- Dimensionner l'installation du chantier.
- Assurer la préparation technique d'un chantier de gros œuvre de bâtiment.

Gérer un chantier de construction

- Maîtriser les marchés de construction.
- Etablir un prix de vente.
- Gérer un contrat de travaux et les contentieux.
- Gérer administrativement un chantier.
- Manager la démarche qualité sécurité environnement. les ressources humaines

Public et pré-requis

- Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.
- Techniciens, techniciens supérieurs, en entreprises de construction, bureaux d'études, ou collectivités locale ayant d'encadrement de chantier ou toute personne souhaitant s'orienter vers le métier de conducteur de travaux

Conditions d'accès

- Etre titulaire du Bac OU niveau bac :
- Une remise à niveau en mathématiques peut être requise pour les titulaires d'un bac Littéraire, Economique ou Professionnel;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	G ⇔	③	@	•	↓ ↑
1	Technologie de la construction ¹	CCV113	6	cours	C*	③			
	Dessin assisté par ordinateur (CCV113) 1	CCV021	6	TP	G	③			
	Matériaux de construction ¹	CCV016	6	cours	G	③			
	Bases scientifiques (Mathématiques)	MVA013	6	cours	C*	③			
	Technologie de chantier ³	CCV029	6	cours	G	③			
	Résistance des matériaux appliquée à la construction (MVA013) 2	CCV001	6	cours	G	③			
	Physique du bâtiment (MVA013)	CCV003	6	TP	G	③			ΙŢ
2	Gestion et économie du bâtiment ¹	CCV119	6	cours	G	③			
	Encadrement de chantier ³	CCV031	6	cours	G	③			
	Topographie (MVA013) 3	CCV005	6	TP	G	③			
	Eléments de béton armé (CCV001) ²	CCV004	6	cours	C*	③			
	Constructions métalliques et bois (CCV001) ²	CCV008	6	cours	G	③			
	Eléments de mécanique des sols et introduction à la géotechnique (MVA013) ²	GGC002	6	cours	G	③			
	Organisation de chantier (CCV029, CCV113 et CCV119) 3	CCV030	6	TP	G	(a)			↓ ↑
Ex	périence professionnelle (stage ou activité professionnelle) 4	UA430Z	36	rapport					

🕻 : cours du soir en présentiel - 💢 : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 💿 : vidéos et ressources pédagogiques sur Plei@d 🖺 : examen (épreuve sur table) - 🗁 : examen (dossier à rendre) - 🛹 : examen (présentation orale) - ≒ UE substituable (infos sur <u>www.cnom.re</u>)

Les certificats professionnels suivants peuvent être validés

- Certificat professionnel Technologie de la construction (CP53) ;
- Certificat professionnel Structures du BTP (CP54)
- Certificat professionnel Conduite de chantier BTP parcours Bâtiment (CP56p11)

Pour obtenir le certificat professionnel, il est nécessaire d'avoir validé l'ensemble des ECTS correspondant aux 4 UE (par l'épreuve de l'examen avec une note minimum de 10/20, par VES ou par VAE), le tout dans un délai maximum de 4 ans.

- ¹ Enseignements du Certificat professionnel Technologie de la construction : CCV113, CCV119, CCV021, CCV016.
- ² Enseignements du Certificat professionnel Structures du BTP : CCV001, CCV004, CCV008, GGC002.
- ³ Enseignements du Certificat professionnel Conduite de chantier BTP parcours Bâtiment : CCV005, CCV029, CCV030, CCV031.

Pour les personnes n'ayant aucune formation dans le BTP, il est conseillé de suivre le diplôme en 3 ans selon le plan d'études suivant :

- Technologie de la construction (CP53) + remise à niveau éventuelle en mathématiques
- Conduite de chantier BTP (CP56) + mathématiques (MVA013)
- Structure du BTP (CP54) + CCV003

⁴ Une expérience professionnelle de deux ans dans le BTP est demandée. Alternativement, une expérience de deux ans hors BTP complétée par une période de stage de 3 mois dans le BTP est exigée. Un rapport d'activité est demandé. (cf. conditions de délivrance page 3).

Mesures transitoires 2014 : suite à la consolidation de l'offre de formation en bâtiment et construction, un certain nombre d'UE ont été supprimées ou fusionnées. Pour les élèves déjà engagés dans le parcours et ayant validés d'anciennes UE, les mesures transitoires suivantes seront appliquées :

CCV002 validée --> par équivalence UE CCV ou GGC au choix de L1/L2

CCV015 validée --> par équivalence CCV016

CCV020 validée --> par équivalence CCV021 CCV116 validée --> par équivalence CCV118

CCV120 validée --> par équivalence CCV109

CCV125 validée --> par équivalence CCV031

UA (projet d'application) validée --> par équivalence UE CCV ou GGC au

choix de L1/L2

MVA005 validée --> par équivalence MVA013

MVA006 validée --> par équivalence MVA013 ou UE CCV au choix de L1/L2

Pour d'autres UE validées, se rapprocher du centre régional pour les équivalences obtenues

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance page 3).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de sa « demande d'examen anticipé », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance. Ce dossier est disponible sur demande au Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être constitué avant d'avoir valider au moins 3 UE. Il est soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification qui précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant sinon la trame du rapport d'activité que vous devrez suivre.

>> En savoir plus, http://btp.cnam.fr/

Les + de la formation

- une formation homologuée inscrite au RNCP:
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie!
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Calendrier

prévisionnel

Début des cours :

lundi 22 septembre 2014

1er semestre

Date limite d'inscription: 31 octobre 2014

- Enseignements : du 22 septembre 2014 au 14 février 2015
- <u>Interruption des cours</u> : du 19 déc. 2014 au 11 janvier 2015 inclus
- Reprise des cours : 12 janvier 2015
- <u>Arrêt des cours</u> : 14 février 2015
- Révisions : semaine du 16 fév. 2015
- Examens UE 1 ere session : semaine du 23 février 2015
- Examens UE 2^{nde} session : du 31 août au 12 septembre 2015 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription: 31 mars 2015

- Enseignements: du 2 mars au 4 juillet 2015
- <u>Révisions</u> : semaine du 6 juillet 2015
- Examens UE 1 ere session : semaine du 13 juillet 2015
- Examens UE 2nde session : du 31 août au 12 septembre 2015 inclus

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h (* - (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois par cycle de 3 semaines, et de séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine . Pour les TP, il y a uniquement des regroupements de programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE seme	UE annuelle			
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS		
TP	11 regroupements				
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats		
durée d'un	regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes				

TP : travaux pratiques

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). Deux présences dans un de nos centres d'enseignement Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens. Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription. Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale 🚅, examen final écrit 🖺 ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre 🗁) - voir tableau en page 2.

Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors projet tuteuré, mémoire et rapport d'expérience professionnelle). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur <u>www.cnam.re</u> ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du Titre professionnel niveau III Conducteur de travaux BTP, il leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Justifier des conditions d'accès et pré-requis (cf. conditions d'accès et pré-requis page 1). <u>Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription</u>;
- Avoir acquis les UE qui composent le cursus (obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE 1);
- Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans dans le domaine du BTP, ou dans un autre domaine complété dans ce cas par un stage d'au moins 3 mois en lien avec le diplôme. L'évaluation s'effectue sur la base d'un rapport d'activité ou d'un rapport de stage et donne lieu à 36 crédits ECTS (UA430Z).
- ¹ Pour l'obtention d'un **Certificat professionnel**, valider les UE avec <u>une moyenne générale</u> d'au moins 10/20, sans note inférieure à 8/20, dans un délai de 4 ans maximum.

Pour en savoir plus, consultez notre guide formation sur <u>www.cnam.re</u>

Débouchés

Le conducteur de travaux exécute les contrats obtenus par l'entreprise dans les meilleures conditions de délai, qualité, sécurité et coût. Il intervient sur des chantiers de logements ou d'ouvrages fonctionnels en neuf ou en rénovation, en gros oeuvre ou second oeuvre. Il coordonne les différents intervenants et assure le suivi d'un ou plusieurs corps d'état. Il gère aussi bien la phase amont (installation logistique du chantier, définition des modes opératoires, analyse des risques, élaboration de l'objectif financier, désignation des fournisseurs) que la réalisation du chantier (pilotage et coordination des travaux, respect des règles d'hygiène et de sécurité, contrôle budgétaire) et la phase de livraison (levée des réserves, passation du dossier à l'équipe de service après vente). Il peut être amené à participer aux réunions de chantier et à gérer les relations avec le client.

Accès en L3 Ingénierie des travaux du BTP du Cnam (LG035p2).

Code ROME le plus proche

F1201 : Conduite de travaux du BTP

- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire OU attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur <u>www.cnam.re</u> - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2014-2015 : 01/07/2014
- Clôture des inscriptions pour le 1er semestre (sept. 2014 à fév. 2015) : **31/10/2014**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2015) : 31/03/2015

voir calendrier en page 3

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site <u>www.cnam.re</u> en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-contre).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil:

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à info@cnam.re

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de <u>10 jours après le dépôt de leur</u> <u>dossier</u> d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit individuel de base au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Tarifs 2014 révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration

Demandeurs d'emploi SAN	DEMANDEUR	RS D'EMPLOI		ENTREPRISES DIF	
Demandeurs d'emploi AVEC Individuels payants / Fonge individuel et aux bénéficiair Entreprises / DIF: s'appliqu dans le cadre du plan de for Pour les contrats de profes:	SANS activité	AVEC activité	INDIVIDUELS PAYANTS Fongécif		
Frais d'inscription	 frais de dossier¹ DIB (Droit individuel de base)² 	18 € 100 €	18 € 100 €	18 € 100 €	18 € 100 €
Enseignement	droit d'accès aux UE suivies à La Réunion droit d'accès aux UE suivies en FOAD ³ droit d'accès aux cours d'anglais ⁴ test Bulats	8 € / ECTS 200 € / UE 48 € 60 €	30 € / ECTS 200 € / UE 180 € 60 €	60 € / ECTS 200 € / UE 360 € 60 €	180 € / ECTS 200 € / UE 1080 € 60 €
Rapports, projets et mémoires	 rapports d'expérience (stage ou activité professionnelle) examen probatoire projets tuteurés rédaction et soutenance de mémoires 	152 € 152 € 8 € / ECTS 8 € / ECTS	152 € 152 € 30 € / ECTS 30 € / ECTS	152 € 152 € 60 € / ECTS 60 € / ECTS	152 € 152 € 180 € / ECTS 180 € / ECTS
Ecole d'ingénieur	 examen d'admission à l'ElCnam frais d'inscription à l'ElCnam 	152 € 450 €	152 € 450 €	152 € 450 €	152 € 450 €
Validation ⁶	VAE - validation des acquis de l'expérience VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985) VES - validation des études supérieures	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement -² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - 3 pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam (se rapprocher de votre centre régional pour les modalités d'inscription en FOAD) - 4 cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage) - 5 exigible une fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation de l'ElCnam - 6 demandez un rendez-yous avec un de nos conseillers en validation. VAE et VAP85 : les frais d'inscription sont inclus.

Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000 Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27 info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY slatchoumy@cnam.re

18, rue Marius et Ary Leblond tél.: 0262. 55 90 69 - fax: 0262. 55.90 46 permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY fkeraldy@cnam.re 1, rue Sully Brunet

permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi